

Plan Local d'Urbanisme

1 - Rapport de présentation

2- Projets d'Aménagement et de Développement Durables

3 - Règlement

- 3.1 - Règlement graphique : plan général
- 3.2 - Règlement graphique : Les Marches
- 3.3 - Règlement graphique : Murs / Saint André
- 3.4- Règlement graphique : Francin
- 3.5 - Règlement écrit
- 3.6 - Liste des emplacements réservés

4 - Annexes

- 4.1 - Droit de préemption urbain
- 4.2- Zone d'aménagement concertée
- 4.3 - Taxe d'aménagement
- 4.4- Plan de prévention des risques d'inondation
- 4.5 - Secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres
- 4.6 - Bois ou forêts relevant du régime forestier
- 4.7- Annexes sanitaires
- 4.8- Servitudes d'utilité publique

5 - Orientations d'Aménagement et de Programmation